

COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS



VAL-DE-TRAVERS SE PARE D'UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR MIEUX BRILLER

Dans un monde où les images sont omniprésentes, il est essentiel d'exister et de rayonner pour pouvoir être vu et être positivement considéré par le plus de personnes possible. Si cette assertion concerne habituellement le monde économique, les entreprises voire les individus, elle est aussi applicable aux collectivités publiques dans leur ensemble.

Chaque commune œuvre par ailleurs au quotidien pour fournir des prestations à ses habitants mais aussi pour se démarquer en proposant un cadre de vie attractif, évolutif et adapté à son territoire – et en le faisant savoir.

La Commune de Val-de-Travers n'échappe pas à cette règle et communique régulièrement sur ses objectifs, ses réussites et ses ambitions qui sont orientés dans une seule direction: **faire de notre coin de pays un lieu idéal pour vivre, travailler, s'épanouir, rêver...**

Si notre région est largement connue pour ses qualités naturelles, ses lieux touristiques, son environnement préservé, notre commune voit toutefois sa population se tasser depuis quelques années malgré plusieurs importantes réformes menées par les collectivités publiques neuchâteloises ainsi que le lancement de nombreux projets au niveau communal.

Convaincu des atouts de notre vallée, mais conscient des grands défis à relever, le Conseil communal a donc décidé de revoir l'identité visuelle de notre commune, optant pour un logo et une ligne graphique à même de la faire rayonner davantage.

Possédant un état d'esprit convivial et dynamique, un cadre naturel où règne la sérénité, une large offre de loisirs et d'activités ainsi que des infrastructures de qualité, Val-de-Travers doit absolument valoriser son potentiel en dehors de ses frontières et mieux communiquer.

La création d'une nouvelle identité visuelle est la première étape d'une démarche de promotion démographique et économique qui se veut audacieuse et qui débute cette année. Le dessein des autorités communales est clair: attirer de nouveaux habitants, ancrer durablement les citoyens actuels et favoriser le développement économique.

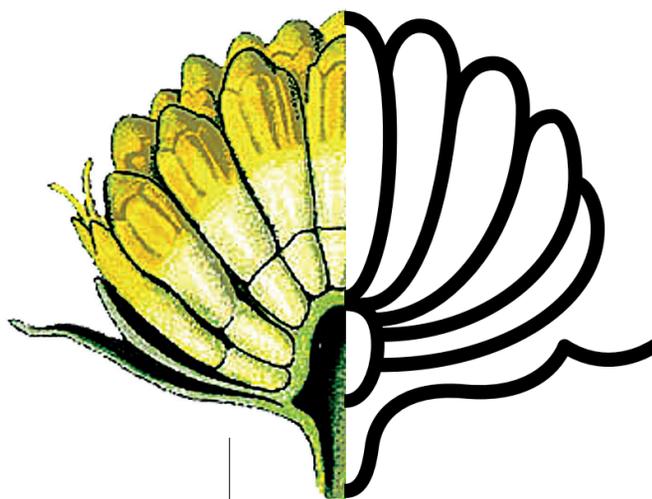
Comme «l'emballage» est aussi important que le «produit» ou le message, ce nouvel univers se veut sobre, contemporain et intemporel. Le nouveau logo, composé d'un monogramme et d'une locution, a été conçu pour refléter Val-de-Travers et ses habitants. Il représente la coupe d'une inflorescence de fleurs d'absinthe stylisée, qui comprend neuf fleurs et qui est ainsi un clin d'œil malicieux au symbole végétal de notre région et au nombre de villages composant Val-de-Travers. Le logo est complété du nom de la Commune. Le tout est classique et se décline en noir et blanc. Le reste de l'univers graphique est **empreint de modestie** et de **simplicité**, rehaussé toutefois de touches de couleur permettant d'accentuer certains de ses aspects.

Le site internet, qui conserve entièrement son architecture et ses fonctionnalités développés en 2018, profite aussi d'un lifting bienvenu qui lui permet de s'adapter à la nouvelle image communale sans grandes modifications structurelles.

Tous ces nouveaux éléments graphiques seront progressivement introduits au sein de l'administration, dans la communication officielle et auprès de la population.

En résumé, ce nouvel univers graphique est élégant, simple, accessible et il représente une étape primordiale dans la promotion démographique à venir, un investissement pour l'avenir, un lien visuel de notre appartenance à Val-de-Travers! •

avis officiels



Inflorescence de fleurs d'absinthe

© EXTRAIT DE L'OUVRAGE « PLANTES MÉDICINALES DE KÖHLER », 1887

UNE MESURE SUIVRA ENSUITE

Doter Val-de-Travers d'une nouvelle identité visuelle pourrait se justifier en soi. La démarche menée par le Conseil communal dépasse toutefois le seul cadre de l'image de la commune: elle s'inscrit dans une réflexion plus large, qui touche aux enjeux liés à l'attractivité de Val-de-Travers et à sa démographie, en berne depuis quelques années.

Une mesure innovante sera ainsi lancée ce printemps, laquelle nécessitait au préalable de doter la commune d'une image plus forte, plus homogène également en regard des différents supports de communication utilisés.

S'il est encore trop tôt pour lever le voile sur cette action, disons déjà qu'elle sortira des sentiers battus et qu'elle mettra en valeur les qualités de la commune.

Elle a été imaginée par un groupe de travail réunissant des membres du Conseil communal, du Conseil général et de l'administration communale, en prolongement du rapport d'information présenté en fin de législature précédente sur le crédit de promotion démographique et économique. Un crédit qui, tout comme pour la création de l'identité visuelle, permet de disposer de moyens financiers dédiés à de tels projets, qui doivent contribuer non seulement à redonner des couleurs à la démographie, mais aussi aux finances communales. •

LABEL

La signature «**qualités naturelles**» donne son titre à l'accord de positionnement stratégique conclu entre le Conseil d'État et les trois communes de l'Association Région Val-de-Travers. Elle évolue graphiquement, sous la forme d'un tampon représentant notre région.



UN FINAN- CEMENT À DISPOSITION

QUE COÛTENT L'ÉLABORATION ET LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE DE VAL-DE-TRAVERS ?

La question est légitime, plus encore dans un contexte financier difficile. Réponse: une vingtaine de milliers de francs. Lesquels comprennent – par des entreprises du canton – le travail de conception, la définition d'une ligne graphique, la réalisation des modèles de documents et de divers supports, à quoi s'ajoutent encore l'adaptation du site internet (sans modifier la structure de celui-ci), la touche de couleur à cette présente page d'informations et une petite attention livrée dans la boîte aux lettres des habitants.

Ce montant peut être considéré comme relativement modéré pour une opération de cette ampleur. Il s'avère sans impact sur le budget courant de la Commune. En effet, son financement repose sur le crédit de promotion démographique et économique de 1 million de francs, voté en 2012 grâce à l'aide cantonale à la fusion, et qui a déjà fortement servi à soutenir des actions liées notamment au secteur touristique et au commerce de proximité. •